

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### Mise en concurrence pour l'occupation temporaire du domaine public pour la gestion et l'exploitation d'espaces ludiques multi-activités

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME EMETTEUR :** SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA BASE DE PLEIR AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANT DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES

**PROCEDURE DE PASSATION :** convention d'occupation du domaine public après mise en concurrence.

**OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE :** la présente mise en concurrence concerne une convention d'occupation du domaine public, en vue de la gestion et l'exploitation d'espaces ludiques multi-activités, décomposés en 4 lots :

- Lot 1 Espace multi-jeux pour un jeune public comprenant une habitation en mobil-home de 36 m<sup>2</sup>.
- Lot 2 Une buvette-friterie-sandwicherie-sucrerie avec terrasse, sur 150 m<sup>2</sup>.
- Lot 3 Un espace de location de cycles.
- Lot 4 Un espace jeux d'eau de 3 844 m<sup>2</sup> incluant l'aire de jeux d'eau de 460 m<sup>2</sup>

Les candidats peuvent répondre pour 1 ou plusieurs lots.

**LIEU D'EXECUTION :** Île de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines – zone du Parc Promenade – RD 912-78190 Trappes-en Yvelines.

**REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :** elle est composée d'une part fixe avec un plancher pour chaque lot fixé dans le règlement de consultation, ainsi que d'une part variable.

**DUREE :** La convention d'Occupation du Domaine Public sera consentie du 1<sup>er</sup> Mars 2019 au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction, pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE

Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs  
Direction des Activités  
Rond-Point Eric Tabarly – RD 912 78190 Trappes en Yvelines - Tél. : 01.30.16.44.40

#### RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation pourra être retiré auprès de :

Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs  
Service Accueil  
Rond-Point Eric Tabarly – RD 912 - 78190 Trappes en Yvelines -Tél. : 01.30.16.44.40  
Ou adressé par mail au candidat après demande faite auprès du Service Accueil de l'île de loisirs.

**DATE DE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** le 10 Janvier 2019, à 12 heures précises, terme de rigueur.  
Tout dossier réceptionné après cette date sera déclaré hors délai et rejeté.

#### ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES OU DEPOSEES :

**Dépôt sur place ou Envoi postal**  
Syndicat Mixte de l'Île de Loisirs  
Direction des Activités  
Rond-Point Eric Tabarly – RD 912 - 78190 Trappes en Yvelines  
Aucune transmission dématérialisée de l'offre n'est acceptée.

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** 60 jours, à compter de la date limite de remise des offres.

**UNITE MONETAIRE :** l'unité monétaire est l'EURO.

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Les offres devront être obligatoirement rédigées en langue française.
- Le jugement des offres se fera en fonction du critère pondéré suivant :

**1<sup>er</sup> élément du critère pondéré :** montant de la redevance annuelle proposé par le candidat (le plancher de chaque lot est fixé dans le règlement de consultation). Cet élément du critère pondéré sera examiné à concurrence de 60% dans le cadre du jugement des offres

**2<sup>ème</sup> élément du critère pondéré :**

**Lots 1-2 et 3 :** développement durable : consommation énergétique, matériaux nobles et recyclables, matériel respectueux du voisinage (sonorisation) et esthétique/intégration dans le site. Cet élément du critère pondéré sera examiné à concurrence de 40% dans le cadre du jugement des offres.

**Lot 4 :** Organisation pour garantir le respect des réglementations liées à l'activité et maintenir en bon état le matériel confié ; plage horaire d'ouverture au public. Cet élément du critère pondéré sera examiné à concurrence de 40% dans le cadre du jugement des offres.